



CENTRE DE DROIT DE LA  
CONSOMMATION &  
DU MARCHÉ  
FACULTÉ DE DROIT

14, rue du Cardinal de Cabrières  
34060 Montpellier  
Tél : +33 (0) 4 34 43 29 03  
ciam.montpelliercontact@gmail.com



## LA LIBERTE DANS L'ARBITRAGE : JUSQU'OU? COLLOQUE PARTICIPATIF / 15 MAI 2017

Sous la présidence de Thomas Clay, Professeur à l'Université de Paris-Saclay (Université de Versailles Saint-Quentin), Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique

Modérateurs :

Denis Mouralis, Professeur, Aix Marseille Université, Conseiller du CMAP  
Carine Jallamion, Professeur, Université de Montpellier  
Hugues Kenfack, Doyen de la faculté de droit de Toulouse

Salon France Amériques  
9 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 PARIS

Comment se saisir de la liberté offerte par l'arbitrage pour en faire une justice sur mesure ? L'arbitrage est souvent vanté pour sa souplesse et son adaptabilité. Pourtant, en pratique, les parties, les conseils et les arbitres organisent la procédure en suivant, à peu de choses près, un schéma procédural constant. Ce colloque sera l'occasion de réfléchir, de la manière la plus originale possible, à tous les aménagements envisageables, afin d'adapter la procédure aux caractéristiques du litige et aux besoins des parties. La liberté du sujet sera prolongée par la liberté de la méthode. Le colloque sera participatif. Le public pourra en permanence interagir avec les orateurs, notamment au moyen des réseaux sociaux. A l'extérieur de l'enceinte, le débat pourra également s'engager et les orateurs être interpellés. Enfin, en fonction de ce qui aura été dit, les dispositions destinées à organiser l'arbitrage seront rédigées in vivo. Ainsi ce colloque s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'arbitrage, qu'ils en soient ou non familiers.

A l'occasion du :

Concours International  
d'Arbitrage de Montpellier

du 15 au 19 mai 2017

CIAM *Serge Lazareff*  
CONCOURS INTERNATIONAL D'ARBITRAGE FRANCOPHONE DE MONTPELLIER

Equipe du Droit de la Consommation  
et du Marché

Faculté de droit et de science politique  
de Montpellier

Equipe de droit de l'arbitrage de  
l'Université de Versailles - Saint-Quentin



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

39, av. Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

un centre de la





**Lundi 15 mai 2017 / 8h30 -12h30**  
**LA LIBERTE DANS L'ARBITRAGE : JUSQU'OU ?**



## Programme

8h30

**Accueil, par Thomas Clay**

9h-9h20

**Introduction**

*Sophie Henry, Déléguée générale du CMAP*

*Hugues Kenfack, Doyen de la faculté de droit de Toulouse*

***Jusqu'ou peut-on aller...***

9h20-9h40

**... dans la mission et la composition du tribunal arbitral ?**

*Caroline Duclercq, Avocat, ALTANA*

9h40-10h00

**... dans l'octroi de mesures provisoires ou conservatoires ?**

*Nathalie Meyer Fabre, Avocat, MEYER FABRE AVOCATS*

10h00-10h20

**... dans l'administration de la preuve ?**

*Philippe Stoffel-Munck, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

10h20-10h40

**Débats**

10h40-11h00

**Pause-café**

11h00-11h20

**... dans l'organisation de la procédure ?**

*Christine Lécuyer-Thieffry, Avocat, THIEFFRY & ASSOCIES*

11h20-11h40

**... dans la rédaction de la sentence ?**

*Daniel Mainguy, Professeur, Université de Montpellier*

11h40-12h00

**Débats**

12h00-12h20

**Synthèse et restitutions : les choix à opérer dans la rédaction de la convention.  
Exercice pratique et participatif.**

*Carine Jallamion, Professeur, Université de Montpellier*

*Denis Mouralis, Professeur, Aix-Marseille Université, Conseiller du CMAP*



**CMAP**